



Communiqué de presse

Le gouvernement poursuit son engagement pour protéger le pouvoir d'achat des agents publics à court et long terme.

Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transformation et de la fonction publiques a ouvert en septembre dernier une conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique dont elle a confié l'animation à Paul PENY, directeur des ressources humaines de la Caisse des dépôts et consignations et ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), et Jean-Dominique SIMONPOLI, expert en dialogue social, avec les organisations syndicales volontaires et les représentants des employeurs (collectivités territoriales, hôpitaux).

Cette conférence constitue un exercice inédit destiné à établir un diagnostic commun du système actuel de carrières et de rémunération dans la fonction publique. Les deux garants ont animé les échanges, entre octobre 2021 et février 2022, avec les organisations syndicales et les représentants des employeurs publics autour de quatre thématiques : l'attractivité de la fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les carrières et les rémunérations ainsi que la question des contractuels.

La ministre a reçu un rapport qui présente les conclusions de cette conférence. Elle a salué la richesse des travaux et des constats. Les travaux de la conférence ont permis de partager des données objectives sur chacun des quatre thèmes abordé et le rapport permet de rendre compte des débats, identifiant aussi bien les convergences que les divergences. Sur la base de ces constats, les garants ont aussi proposé des perspectives complémentaires visant à transformer en profondeur le système de rémunération de la fonction publique.

Les conclusions de la conférence témoignent d'un attachement des participants aux valeurs de la fonction publique et à ses fondamentaux. Elles montrent aussi le besoin de l'adapter pour préserver l'attractivité de ses métiers et garantir à tous une reconnaissance équitable.

Fidèle à sa méthode de travail s'appuyant sur le dialogue social, la Ministre souhaite recueillir d'ici la fin du mois les observations et contributions des organisations syndicales et des représentants des employeurs dans la perspective de futurs travaux sur le système de rémunération.

La ministre annonce par ailleurs ce jour des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics.

1. Le maintien quoiqu'il arrive du salaire minimum dans la fonction publique au-dessus du SMIC, comme cela a déjà été fait à deux reprises, en octobre et en janvier. Il sera ainsi immédiatement revalorisé si nous constatons une hausse de l'indice des prix à la consommation supérieure à 2% par rapport à la dernière évolution du montant du SMIC en janvier.

2. L'augmentation de l'indemnité kilométrique de 10% qui bénéficie à tous les agents publics, de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'hospitalière, qui utilisent leur véhicule pour les besoins du service comme, par exemple, les aides à domicile.

3. Pour tenir compte de l'inflation et protéger le pouvoir d'achat de 5,6 millions d'agents publics, le dégel du point d'indice avant l'été.

Contact secrétariat presse :

presse.mtfp@transformation.gouv.fr

01 53 18 42 68